

## L'Aéroport de Neuville poursuivra son développement avec ou sans et les Ailes Québécoises

**Neuville – Le 17 janvier 2012**

La décision que prendront très prochainement les membres des Ailes Québécoises de déménager ou non leur club de vol au nouvel aéroport de Neuville aura relativement peu d'impact sur le développement futur de ces nouvelles installations.

Au début de décembre dernier, les exploitants de l'Aéroport de Neuville ont offert au club de vol les Ailes Québécoises la possibilité de s'installer sur leur site. Cette offre faisait suite à une demande de la direction du club qui voulait avoir une alternative en main pour faire face à l'échéance prochaine de son bail à l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec.

L'offre déposée par l'Aéroport de Neuville aurait pour effet de céder au club les Ailes Québécoises le monopole de la location des espaces extérieurs de stationnement d'avions ainsi que de toutes les activités sociales et d'animation menées sur son site. Il s'agit également d'une entente à très long terme qui serait beaucoup moins coûteuse que celle qui a été déposée par l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec et qui assurerait ainsi la pérennité du club et de ses activités.

Des discussions très sérieuses relativement aux éléments respectifs des deux options qui sont actuellement sur la table ont eu lieu à l'intérieur du club depuis la présentation de l'offre de l'Aéroport de Neuville, le 13 décembre dernier. Ces discussions se poursuivent toujours et devraient connaître leur dénouement lors d'une nouvelle rencontre qui est actuellement prévue pour le jeudi 19 janvier prochain.

Les exploitants de l'Aéroport de Neuville maintiendront donc leur proposition jusqu'à ce que l'assemblée du 19 janvier en ait disposé d'une façon ou d'une autre. Si les Ailes Québécoises décident de répondre favorablement à l'offre déposée par l'Aéroport de Neuville, ses exploitants les accueilleront avec enthousiasme et ne ménageront aucun effort pour satisfaire pleinement le club et tous ses membres.

Dans le cas inverse, l'Aéroport de Neuville retirera définitivement l'offre du 13 décembre 2011 mais restera toujours un partenaire attentif et ouvert sur lequel les Ailes Québécoises pourront compter. L'Aéroport de Neuville entreprendra également aussitôt la mise en place d'un espace sécurisé et clôturé de stationnement extérieur afin de répondre aux demandes reçues depuis quelques semaines déjà de la part d'un bon nombre de propriétaires d'avions qui souhaitent garer leurs aéronefs sur le site du nouvel aéroport. Des garages chauffés seront également construits très rapidement pour ceux qui préfèrent entreposer leurs aéronefs à l'intérieur.

Rappelons que la construction du nouvel aéroport de Neuville a été lancée à l'automne 2011, à la suite d'une entente conclue entre les exploitants de l'aéroport et la municipalité de Neuville. Sa piste, dont la construction est maintenant complétée, a une longueur de 3 000 pieds et une largeur de 75 pieds. Elle suit un axe 06-24 et sera déneigée et utilisée tout l'hiver. Cette réalisation bénéficie de l'appui des *Aviateurs et Pilotes de Brousse du Québec* (APBQ), de l'*Association québécoise du transport aérien* (AQTA) et de la *Canadian Owners and Pilots Association* (COPA).

(30)

**Pour information :** Martin Mercier, président, Neuville Aéro, 418 571-0624